

Le 24 avril 2020

Activités et travaux compris dans l'aménagement paysager

La conception et la réalisation d'aménagements paysagers comprennent les types de travaux suivants :

- **Aménagement paysager à l'aide de végétaux** (norme BNQ 0605-100/2019)
Inclus :
 1. Préservation des arbres et des arbustes lors des travaux d'aménagement et de construction
 2. Préparation des surfaces
 3. Terreaux
 4. Engazonnement
 5. Ensemencement
 6. Rénovation des surfaces engazonnées et ensemencées
 7. Restauration écologique, végétalisation et stabilisation des rives et des talus
 8. Plantation des arbres et des arbustes
 9. Plantation de plantes annuelles et vivaces, et plantes à bulbe
 10. Aménagement de murs végétalisés

- **Aménagement paysager à l'aide de matériaux inertes** (normes BNQ 0605-500/2019)
Inclus :
 1. Travaux de construction avec le béton
 2. Éclairage paysager
 3. Gestion des eaux sur le site
 4. Irrigation
 5. Aires de stationnement, sentiers et patios en pavés de béton préfabriqués
 6. Escaliers, murets et intégration de pierres dans les aménagements
 7. Bassins, ruisseaux et jeux d'eau

- **Ouvrages de bois en aménagement paysager** (norme professionnelle pour l'ouvrier en travaux paysager, compétences 4,4 et DEP Réalisation d'aménagements paysagers (DEP 5320), compétence 15)
Inclus :
 1. Formes ou coffrages pour le coulage de fondations en béton pour effectuer des opérations de menuiserie de base pour construire la réalisation de travaux paysagers en bois

 2. Travaux d'aménagement paysager en bois :
 - formes ou coffrages pour le coulage de fondations en béton
 - terrasses et patios
 - écrans décoratifs

- caches poubelles ou thermopompes
 - clôtures et treillis
 - tonnelles
 - bancs
 - pergolas, etc.
- **Conception et réalisation de phytotechnologies**

Inclus :

1. Conception, aménagement, préparation du sol, plantation des végétaux et restauration de :
 - toitures végétalisées
 - murs végétalisés
 - systèmes végétalisés de gestion des eaux pluviales : biorétentions, marais filtrants, noues végétalisées, etc.
 - phytoremédiation
 - bandes riveraines
 - barrières sonores végétalisées
 - stabilisation des pentes végétalisées
 - parcs
 - haies brise-vent

Sources :

- Norme *BNQ – 0605-100/2019 Aménagement paysager à l'aide de végétaux*, publiée en 2019 par le Bureau de normalisation du Québec
- Norme *BNQ – 0605-1500/2019 Aménagement paysager à l'aide de matériaux inertes*, publiée en 2019 par le Bureau de normalisation du Québec
- Norme professionnelle pour l'ouvrier en travaux paysager - Compétences 4.4. *Effectuer des opérations de menuiserie de base*
- DEP Réalisation d'aménagements paysagers (DEP 5320) - Compétence 15. *Construire des ouvrages de bois.*

Document préparé en collaboration avec l'Association des paysagistes professionnels du Québec (APPQ) et HortiCompétences, comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale – commercialisation et services.